

V La vérification bilatérale : tendances récentes et actuelles

Sidney Graybeal et Patricia McFate

À partir du milieu des années 1950 jusqu'à la signature, en 1987, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), la vérification des propositions et des accords sur la limitation des armements reposait surtout sur les MTN. Selon la théorie dominante au cours de cette période, les accords sur la limitation des armements ne pouvaient se fonder seulement sur la confiance; il fallait une vérification adéquate ou efficace, et aux États-Unis, bien des gens associaient la vérification efficace à des vérifications rigoureuses sur place. En dépit de cette perception, les efforts déployés pendant les négociations pour favoriser l'adoption de mesures coopératives (vérifications sur place en particulier) ont été pour la plupart voués à l'échec. Pour cette raison, certains adversaires de la limitation des armements ont proposé et appuyé des mesures très exigeantes de vérification sur place comme moyen de faire échouer les initiatives de limitation des armements tout en ayant l'air de les approuver.

Lors de la Conférence de 1958 sur les attaques surprises, qui réunissait dix nations, les États-Unis ont proposé l'installation de stations de radar habitées sur leur territoire et celui de l'Union soviétique afin de pouvoir donner l'alerte en cas d'attaque surprise. Les Soviétiques ne se sont montrés nullement intéressés par cette proposition. En 1964, les États-Unis ont proposé au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (ENDC) un gel des vecteurs nucléaires stratégiques (SNDV). Ce gel aurait été vérifié au moyen d'inspections très poussées et présentant un haut degré d'intrusion des installations reconnues pour la production de ces véhicules et d'inspections aléatoires des installations capables de les produire. La proposition a été rejetée par les Soviétiques, qui ont accusé les États-Unis d'être plus intéressés à obtenir des renseignements qu'à vérifier la limitation des armements. Les négociations menées vers la fin des années 1950 et au début des années 1960 pour la conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (ICE) se sont soldées par une impasse à cause de la question des inspections sur place (ou *in situ*),

bien que de nombreuses sources croient que la véritable raison de l'échec provenait des fortes pressions exercées en faveur de la continuation des essais; ces pressions existent toujours aujourd'hui.

Vers le milieu des années 1960, les États-Unis ont changé d'orientation et présenté des propositions et des accords sur la limitation des armements, qui pourraient être adéquatement vérifiés sans faire appel à d'autres moyens que les MTN. Pendant cette période, les MTN américains, surtout les systèmes de collecte de données par satellite, fournissaient des renseignements précieux, dont une grande partie pouvait servir à surveiller certains types de limitation d'armements. Ainsi, durant les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT I) menés entre 1969 et 1972, les États-Unis ont proposé de limiter les activités et matériels qui pouvaient être surveillés par les MTN, tels que les lanceurs de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) et les lanceurs de missiles balistiques à partir d'un sous-marin (SLBM), les lanceurs de missiles AMB et les radars connexes, ainsi que les polygones d'essais en vol et les activités qui s'y déroulent. Cette même approche a été reprise au cours des négociations SALT II (1972-1979), bien que certaines mesures de coopération et règles de décompte aient été ajoutées pour appuyer les MTN et raffermir le régime de vérification.

Certains accords de limitation des armements conclus pendant cette période prévoyaient un nombre limité d'inspections sur place (par exemple, le Traité de 1959 sur l'Antarctique, le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, et le Traité de 1971 sur les fonds marins), mais aucun n'autorisait des inspections à haut degré d'intrusion sur le territoire de l'autre. Le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a amené l'adoption de sauvegardes efficaces permettant à l'Agence internationale de l'énergie atomique de déceler et d'empêcher le détournement de matériel nucléaire destiné à des fins pacifiques vers la fabrication d'armes.

